

CTEA du 30 janvier 2020 Déclaration FO EA

Ce CTEA de début d'année est pour nous l'occasion de faire le bilan dans l'enseignement technique

- ✓ Comme dans les autres secteurs de la fonction publique, ce sont maintenant les lignes directrices de gestion qui vont se mettre en place. Ces LDG sont la déclinaison de la loi de Transformation de la Fonction Publique, loi que le gouvernement a fait passer en force malgré l'opposition unanime des organisations syndicales de la fonction publique. Cette loi supprime dès 2020 l'examen par les CAP des demandes de mobilités des agents et à partir de 2021 les CAP ne seront plus consultées pour les promotions et avancements ce qui ne nous rassure pas. Quand nous défendons les CAP et leurs compétences, ce n'est pas pour maintenir le pré carré des syndicats mais, bien au contraire, c'est pour nous assurer de l'égalité de traitement des fonctionnaires. Quelles seront les procédures pour assurer la défense des intérêts de nos collègues ?
- ✓ La rupture conventionnelle dans la Fonction publique est elle aussi issue de la loi de Transformation de la Fonction publique. Dans nos structures, de plus en plus d'agents sont en souffrance au travail. Dans ces conditions, comment croire que la rupture conventionnelle ne sera pas utilisée par les employeurs pour pousser les agents à quitter la Fonction publique comme par exemple nos collègues concernés par la réforme des services exams.
- ✓ La réforme du bac et la dérégulation des seuils ne sont toujours pas digérées par les collègues et suscitent beaucoup d'inquiétudes et d'interrogations.
- ✓ Enfin, nous ne pouvons pas conclure sans parler de la mobilisation contre les retraites. Les personnels ont bien compris qu'il faudrait être naïf pour croire que ce système serait meilleur. En incluant les revenus de début de carrière dans le calcul de la pension celle-ci ne peut qu'aboutir à une baisse. Sans compter l'âge pivot/d'équilibre qui obligera beaucoup d'entre nous à travailler plus longtemps. C'est pourquoi, avec d'autres OS, nous appelons nos collègues à poursuivre le mouvement.



FO EA

78 rue de Varenne 75349 PARIS cedex 07
SP

foenseignementagricole@agriculture.gouv.fr
www.foenseignementagricole.fr –



www.facebook.com/foenseignementagricole/



Et twitter.com/FOENSAGRI